

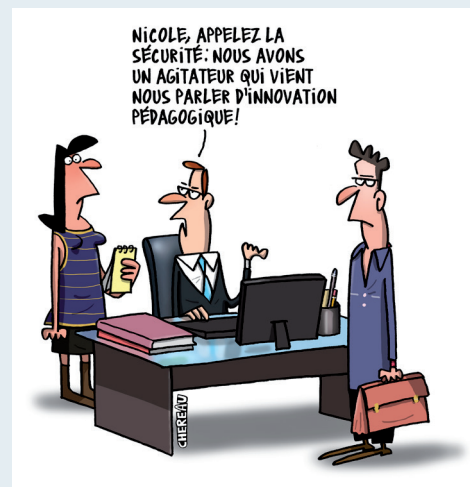
Juin
2018

Le Sgen-CFDT, comme la FSU et l'Unsa Éducation, a émis un avis favorable aux nouvelles modalités d'évaluation des enseignants prévues dans le dispositif « Parcours professionnels, carrière et rémunération » (PPCR).

QUI EST CONCERNÉ PAR UN RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE EN 2018-2019 ?

Ceux qui, au plus tard le 31 août 2019 :

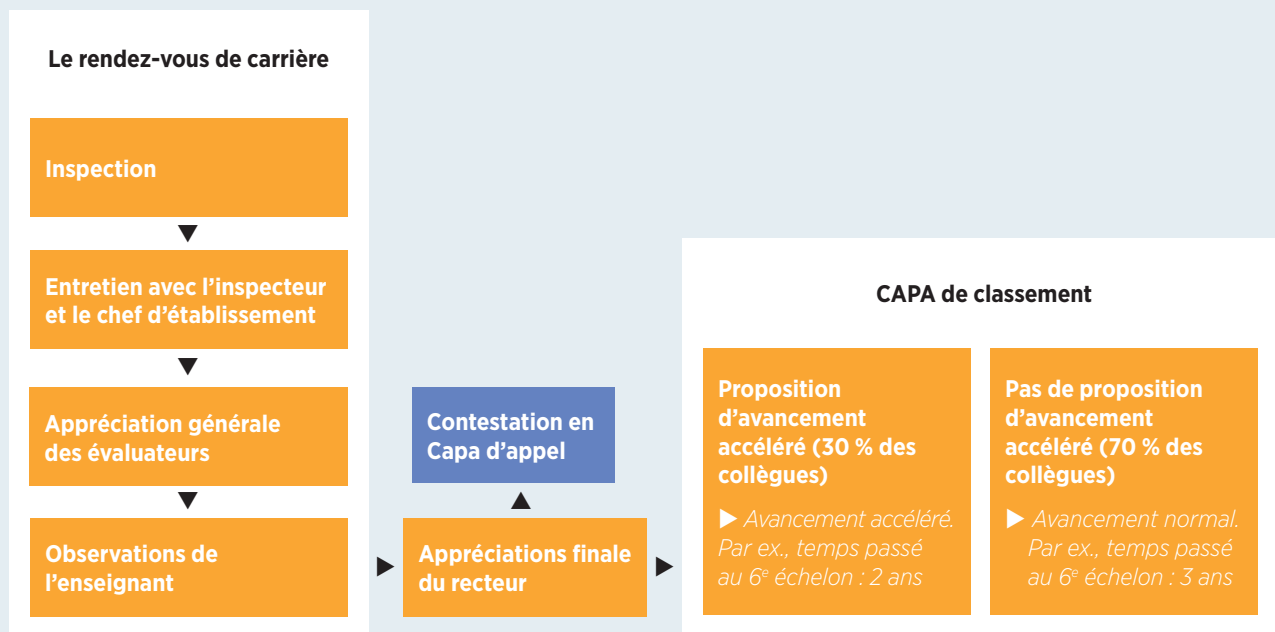
- sont dans la deuxième année du **6^e échelon** de la classe normale (premier rendez-vous) ;
- ont une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le **8^e échelon** de la classe normale (deuxième rendez-vous) ;
- sont dans la deuxième année du **9^e échelon** de la classe normale (troisième rendez-vous).



COMMENT SE PASSE LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ?

Tout enseignant concerné sera prévenu par l'administration (rectorat) avant les vacances d'été qu'il est concerné par un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire 2018-2019.

Un calendrier est envoyé, précisant la date de l'inspection et des entretiens avec les évaluateurs, au moins un mois avant la première échéance.



Pour être acteur de son évaluation, un rendez-vous de carrière, ça se prépare !

Le Sgen-CFDT peut vous aider. Contactez-nous !

Contact :